Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 56 (1964)
Heft: 11

Artikel: Formation syndicale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385342

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

humains tourneront désormais leurs yeux rougis par la souffrance, la famine et la désolation.

Si, d'ici peu, l'institution qui a tant de peine à voir le jour à Turin n'a pas donné sa pleine efficacité, alors nous pouvons redouter de voir, une fois encore, se reproduire des événements semblables à ceux que nous vivons. Mais, à travers vents et marées, le rêve hier chimérique de coopération internationale pour extirper de la misère et de leur existence moyenâgeuse tant d'êtres humains doit être la réalité vivante de demain.

Les égoïsmes nationaux ne se suffisent plus, car l'étroite interdépendance des Etats, en matière économique et de réformes sociales, n'est plus discutée par nul homme politique informé. L'œuvre de développement et de perfectionnement technique dont a été chargé le Centre de Turin est debout, animée d'un idéalisme pratique et dès maintenant attachée à réaliser la plus belle tâche qu'aient jamais tentée les hommes.

Formation syndicale

Créée en automne de l'année dernière par des représentants de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et des Secrétariats professionnels internationaux (SPI), une petite commission mixte s'est mise au travail dans le but d'élaborer des recommandations sur la formation syndicale.

Sur la base de ces suggestions, la CISL a mis au point des propositions qui firent l'objet de nouvelles délibérations communes CISL/SPI en mars de cette année.

Voici l'accord unanime auquel aboutit cette conférence mixte et qui inspirera dorénavant l'éducation ouvrière dans les syndicats libres en faveur de la grande masse des membres:

Comme il est impossible d'obtenir un aperçu détaillé des efforts éducatifs entrepris sur le plan syndical, la CISL doit procéder à un recensement par région des institutions éducatives existantes, afin de pouvoir élaborer un schéma de développement. Une enquête de ce genre revêt un grand intérêt, car si les besoins croissants des jeunes syndicats peuvent être satisfaits de manière opportune, il est indispensable de savoir ce qui a été fait jusqu'ici dans le domaine de l'instruction syndicale.

Quant aux instructeurs, il est proposé de faire appel non seulement aux représentants des centres éducatifs, mais aussi des internationales professionnelles. Il serait indiqué de désigner dans une mesure plus large des instructeurs indigènes choisis parmi les anciens participants à des cours de formation.

Les représentants des SPI devraient avoir leur mot à dire dans le choix des participants aux centres éducatifs syndicaux; là où il n'y a pas de membres de la CISL, les participants devraient être recrutés dans les rangs des fédérations affiliées à des SPI.

Afin d'assurer une organisation rationnelle des séminaires, les SPI devraient recevoir une liste contenant tous les détails sur les bourses, les indemnités, etc.

Une liste des étudiants fréquentant les séminaires devrait être soumises aux SPI.

Au sujet des cours éducatifs ayant lieu hors des centres éducatifs syndicaux, il est recommandé de mettre tout en œuvre pour que les différentes fédérations affiliées créent leurs propres sections éducatives, de faire un usage plus large des publications de la CISL, d'éditer les directives actuelles à l'intention des participants aux centres syndicaux et aux séminaires à l'échelon supérieur et, en outre, des publications dans la langue du pays destinées à la grande masse des syndiqués.

Cette conférence mixte a été d'avis qu'il fallait examiner soigneusement la politique de la CISL sur le plan de la formation et de l'organisation, afin d'établir un programme progressiste surtout dans les pays en voie de développement.

La séance arriva finalement à la conclusion qu'il fallait absolument créer un droit prioritaire, afin qu'il y ait un rapport harmonieux entre la formation des masses et celle des dirigeants.

Après avoir approuvé ces propositions, la conférence releva la nécessité de dispenser une formation syndicale à l'échelon le plus large et approuva tout particulièrement l'intention de créer un réseau d'instructeurs locaux, qui seraient en mesure de donner des cours d'éducation syndicale dans la langue du pays. La séance exprima encore le désir d'instituer sur une base plus permanente la petite commission pour les questions éducatives et de l'étendre quelque peu; elle comprendra à l'avenir des représentants de cinq au lieu de trois SPI, soit les Internationales des travailleurs agricoles, des mineurs, des ouvriers du pétrole, du personnel des PTT et du personnel des services publics ainsi que des représentants de la CISL.